

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

## COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 8 JUILLET 2014 n° 41/2014

DATE DE CONVOCATION : 4 juillet 2014

### OBJET DE LA DELIBERATION :

REVERSEMENT DE LA SUBVENTION CAF DE 2 500 € RECUE AU TITRE DU PROJET  
100% GAGNANTS « GRAND JEU DES FAMILLES »  
PRESENTE PAR L'ACCUEIL JEUNES MJC DE MOUSSAN

L'an deux mille quatorze et le huit juillet à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

**15 membres présents :** Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, OLIVE Henri, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI.

**4 procurations :** Sébastien GARCIA à Christine CHORIN MONIE, Jean-Luc MOREL à François CHATELARD, Simon WEICKMANN à Elie PUIG, Pascale MARIOT à Christiane SALSEGNAC.

**Secrétaire de séance :** Carole SARDA assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire rappelle le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF pour le volet Accueil de Loisir périscolaire et mercredis (pour les maternelles et primaires) et l'Accueil de Jeunes MJC (pour les ados 13/18 ans).

Il précise que l'organisateur responsable de ces accueils est le Maire et toutes les déclarations ou transmissions relèvent de sa signature.

L'Accueil de Jeunes MJC a présenté un dossier intitulé « Grand jeu des familles » au titre de l'Appel à projet 100% GAGNANTS lancé par la CAF en 2014 qui a eu la chance d'être retenu et s'est vu attribué une subvention d'un montant de 2 500 € en Commission Action Sociale SPC du 11 juin 2014.

Cette subvention ayant été versée sur le Compte Banque de France de la Mairie de MOUSSAN, il convient de la reverser à la MJC de MOUSSAN.

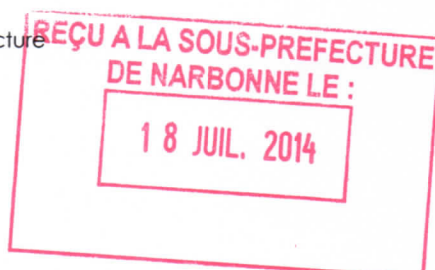
### Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à la MJC de MOUSSAN en remboursement de la subvention obtenue de la CAF au titre du projet « Grand jeu des familles ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
de Narbonne, le 18/7/14  
et de sa publication le 18/7/14



Claude CODORNIU